

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

~~~~~  
Réunion du 6 octobre 2008  
~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni
le lundi 6 octobre 2008, à Gignac, au siège de la Communauté de communes.

Sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - Mme CONSTANT Agnès - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSSSET Bernard - Mme BEDES Marie-Claude - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEIL Bernard - M. CORBEAU Eric - M. DELIEUZE Pascal - Mme DELONCA Hélène - M. DURET Jean-Pierre - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GREZES Frédéric - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian – Mme CONTRERAS Sylvie - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. TOURET Jean-Louis - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. YVANEZ André - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre – M. ALEGRE Richard – M. TARISSE Jean-Marie – M. MACHETEL Philippe
M. GALABRUN Jacky donne pouvoir à M. VILLARET Louis
Mme DEJEAN Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur LASSALVY Christian

Absents ou excusés : Mme BARRAL Hélène - M. CABELLO Gérard - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. REQUIRAND Daniel - M. PALOC Eric - M. POUJOL Robert – M. SIDERIS André - M. LAMONT Didier - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky - M. HENRY Marc - M. SIEGEL Robert.

Réunion du prochain Conseil communautaire

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de réunir** le prochain Conseil communautaire, prévu le 24 novembre 2008, dans la commune de Plaissan

Maison des entreprises de St-André-de-Sangonis : Convention d'objectifs 2008

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2008 avec la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis
- **d'engager** la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2008 pour un montant de 12 708 €

MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DES ABORDS DU PONT DU DIABLE A ANIANE/ST JEAN DE FOS AVENANT N° 1 AU LOT 06 « PASSERELLE »

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention,

- **D'approuver** l'avenant n°1 au lot 06 « Passerelle » du marché de travaux « Aménagement des abords du pont du Diable » attribué au groupement Freyssinet/Bonna Sabla

Montant des prestations supplémentaires (HT)	48 425,00 €
Montant initial du marché HT	969 233,24 €
Nouveau montant du marché HT	1 017 658,24 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial (avenant n°1)	5,00%

- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

La nouvelle dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre opération 1016 article 2312 du budget principal 2008.

BUDGET ANNEXE 2008 « ZAE LA GARRIGUE ST ANDRE DE SANGONIS » – VIREMENT DE CREDIT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 45 360€ HT au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 45 360€ HT au sein de la section d'investissement du budget annexe 2008 « ZAE La Garrigue St André de Sangonis »

BUDGET PRINCIPAL 2008 – VIREMENT DE CREDIT DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De voter** la décision modificative n°3 d'un montant de 137 200€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 3 079 700€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2008

0Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de la Communauté de communes seront imputées sur les articles suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6156 « Maintenance » (Dépenses) – Culture	9 000,00€	
011-60632 « Petit matériel » (Dépenses) - Culture		9 000,00€
011-618 « Frais divers » (Dépenses) - ADM	52 500,00€	
011-60622 « Carburants » (Dépenses) - SOM		13 000,00€
011-60632 « Petit matériel » (Dépenses) - OGS		8 500,00€
011-611 « Prestations de service » (Dépenses) - OGS		16 000,00€
011-6233 « Foires » (Dépenses) - DE		15 000,00€
012-6417 « Rémunération des apprentis » (Dépenses) - ADM	13 000,00€	
012-64131 « Autres rémunérations » (Dépenses) - OGS		13 000,00€
011-618 « Frais divers » (Dépenses) - ADM	2 700,00€	
65-6574 « Subventions » (Dépenses) – Culture (subvention pour l'association CIST)		1 500,00€
65-6574 « Subventions » (Dépenses) – Culture (subvention pour l'association Autre Mina)		1 200,00€
011-618 « Frais divers » (Dépenses) - ADM	22 500,00€	
66-66111 « Intérêts d'emprunt» (Dépenses) - OGS		60 000,00€
79-796 « Transfert de charges financières » (Recettes) AE		37 500,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
16-16441 « Emprunt assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie » (Dépenses) – AE		3 000 000,00€
16-16441 « Emprunt assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie » (Recettes) - AE		3 000 000,00€
20-2031 « Etudes » (Dépenses) - SI		5 200,00€
20-2031 « Etudes » (Recettes) - ADM		5 200,00€
1016 « Aménagement des abords du pont du Diable » - 2031 « Etudes » (Dépenses) – OGS		23 500,00€
4582-45823 « Investissement sous mandat » - (Recettes) - OGS		23 500,00€
10 - 10222 « FCTVA » (Recettes) - SI		2 600,00€
1028 « Numérisation réseaux AEP ASS » – 1641 « Emprunt » (Recettes) - SI		14 400,00€
1028 « Numérisation réseaux AEP ASS » - 205 « Concessions, logiciels et droits similaires » - (Dépenses) - SI		17 000,00€
4581-45819 « Investissement sous mandat » (travaux Lagamas) (Dépenses)		1 000,00€
4582-45829 « Investissement sous mandat » (travaux Lagamas) (Recettes)		1 000,00€
4581-458117 « Investissement sous mandat » (travaux place du Portal St Guilhem-le-Désert) (Dépenses)		33 000,00€
4582-458217 « Investissement sous mandat » (travaux place du Portal St Guilhem-le-Désert) (Recettes)		33 000,00€

Zone d'aménagement concerté « La Croix » à Gignac – Approbation du dossier de création

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le dossier de création de la ZAC joint à la présente délibération
- **de valider** le programme d'équipement de la zone, comprenant : la viabilisation des terrains, les aménagements paysagers et les branchements aux réseaux extérieurs à la zone
- **de valider** la réalisation de la zone dans le cadre d'une concession d'aménagement
- **de ne pas assujettir** la réalisation de la zone à la taxe locale d'équipement
- **d'autoriser** Monsieur le Président à effectuer ces formalités et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Gignac et à la communauté de communes, et mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département

CONCESSIONS D'AMENAGEMENT – CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALISEE

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De désigner** les membres suivants au sein de la commission spécialisée pour les concessions d'aménagement :

Titulaires	Suppléants
Monsieur VILLARET	Monsieur PALOC
Monsieur JOVER	Monsieur TOURRET
Madame BARRAL	Monsieur CARCELLER
Monsieur SAINTPIERRE	Monsieur GASTAN
Monsieur BONNAFOUS	Monsieur BERTOLINI
Monsieur DOUYSET	Madame CONSTANT

ZAC LA CROIX A GIGNAC – CONCESSION D'AMENAGEMENT LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation préalable au choix d'un concessionnaire pour l'aménagement de la ZAC La Croix à Gignac
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'organisation de cette consultation
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mener les discussions préalables avec les candidats

CONSTRUCTION DES ATELIERS DU SERVICE ORDURES MENAGERES ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA COMMUNE DE GIGNAC

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'approuver** le principe d'un échange de parcelles entre la Communauté de communes et la ville de Gignac, la commune cédant ses parcelles F1085, 1087, 1089, 54, 57, 58, 721 et 132 et la communauté de communes cédant sa parcelle A2528
- **de dire** que cet échange se fera à hauteur de 150 000 €, représentant une valorisation comptable du bâtiment communautaire de 39 963 € et un paiement par la commune d'une soulte de 37 325 €
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet échange

Construction des nouveaux ateliers du service des ordures ménagères de la Vallée de l'Hérault

Frais d'études et de maîtrise d'œuvre – Plan de financement

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le projet de plan de financement relatif aux frais d'études et de maîtrise d'œuvre de l'opération de construction de nouveaux ateliers pour le service ordures ménagères (tableau joint en annexe),
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires d'un montant de 104 000 € H.T., soit 40 % du montant des frais d'ingénierie,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Le plan de financement prévisionnel du projet de construction des nouveaux ateliers du service des ordures ménagères correspondant à la phase ingénierie (frais d'étude et maîtrise d'œuvre) est décrit dans le tableau suivant :

DEPENSES	RECETTES
1 ^{ère} tranche	1 ^{ère} tranche

POSTES			FINANCEURS		
	MONTANT (HT)	TAUX		MONTANT (HT)	TAUX
Maîtrise d'œuvre	192 000 €	74%	Région LR	64 000,00 €	25%
Assistance à maîtrise d'ouvrage environnement	10 000,00 €	4%	Etat - FNADT	40 000,00 €	15%
Etudes diverse (topographie...)	58 000,00 €	22%			
			PART FINANCEURS	104 000,00 €	40%
			PART CCVH	156 000,00 €	60%
TOTAL HT	260 000,00 €	100%	TOTAL HT	260 000,00 €	100,00%
TOTAL TTC	310 960,00 €		TOTAL TTC	310 960,00 €	

Aménagements des abords du pont du Diable

Demandes de subventions complémentaires

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le projet de plan de financement complémentaire relatif aux aménagements et équipements présentés ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil général et la DIREN pour les demandes de subvention nécessaires d'un montant de 115 000 € H.T.,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter d'autres financeurs, pouvant aller jusqu'à 620 302 € HT de financement, soit 80 % du montant des dépenses,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Le plan de financement prévisionnel correspondant à ces dépenses est décrit dans le tableau suivant :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Maison du Site	490 184, 14 €	63 %	Conseil général de l'Hérault	90 000,00 €	12 %
Maison de la Poterie	15 000,00 €	2 %	DIREN	25 000,00 €	3 %
Aménagements des abords du pont du Diable	270 193,88 €	35 %			

			PART FINANCEURS	115 000,00 €	15 %
			PART CCVH	660 378,02 €	85 %
TOTAL HT	775 378,02 €	100%	TOTAL HT	775 378,02 €	100,00%
TOTAL TTC	927 352,11 €		TOTAL TTC	927 352,11 €	

SECURISATION DE L'ENTREE RD27 DE LA BOISSIERE **Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée**

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'accepter** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation de l'entrée RD27 de la Boissière pour un montant de travaux estimé à 134 550 €HT,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention jusqu'à son terme,

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE VENDEMIAN – Transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal de la vallée de l'Hérault

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault et la Communauté de Communes pour les travaux de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable sur l'emprise de l'opération de requalification de la traverse de Vendémian
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier jusqu'à son terme

Aménagement des abords de la Maison des Plos **Convention de partenariat CCVH – ONF**

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** la convention entre l'ONF et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès de l'Etat, de la région, du département, de l'Europe ou de tout autre financeur autorisé dans la limite de 80% du coût total du projet pour la Communauté de communes

LECTURE PUBLIQUE - Gestion des retards

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'accepter** la procédure d'envoi des lettres de rappel aux usagers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique.
- **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

LECTURE PUBLIQUE - DESHERBAGE DES COLLECTIONS

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de retirer** des collections les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire du réseau intercommunal de lecture publique ;
- **de céder** gratuitement à des institutions ou des associations, ou, à défaut détruire et si possible valoriser comme papier à recycler ces livres réformés ;
- **de constater** l'élimination d'ouvrages par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;
- **d'autoriser** le Président à signer les procès-verbaux d'élimination.

SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DE L'HERAULT (SIDAMH) - DISSOLUTION DU SIDAMH

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- **D'approuver** la dissolution du Syndicat Mixte de Développement de la Moyenne Vallée de l'Hérault
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Préfet pour définir les modalités de liquidation de cette structure

Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'adopter** le règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ci-annexé

Modification du tableau des effectifs budgétaires

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

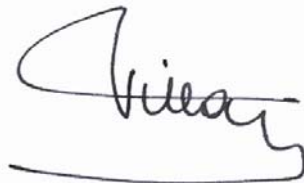
- **de créer** un poste au grade de technicien supérieur chef à temps complet pour permettre l'intégration, sur un grade dont l'échelle indiciaire correspond à son grade d'origine, d'un agent actuellement en détachement dans notre établissement
- **de créer** un poste de contrôleur territorial de travaux à temps complet pour permettre l'intégration d'un agent pour lequel le poste avait initialement été ouvert au grade de technicien supérieur territorial
- **de créer** un poste de chargé de mission
- **de créer** un poste d'agent à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires pour nous permettre d'accueillir la personne chargée de la mission transport pour l'étude préalable du système de navettes du grand site et de transport à la demande pour l'ensemble du territoire

Etablissement public foncier (EPF) du Languedoc-Roussillon
Désignation d'un représentant de la Communauté à l'assemblée
des communautés de communes de l'EPF Languedoc-Roussillon et
proposition de candidature pour un représentant des
communautés de communes au Conseil d'administration de l'EPF

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de désigner** Jean-Marcel JOVER pour représenter le Président à l'assemblée de désignation des représentants des EPCI à fiscalité propre
- **de proposer** la candidature de Jean-Marcel JOVER à l'élection des représentants des communautés de communes compétentes en matière de logement au conseil d'administration de l'EPF Languedoc-Roussillon

**Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 6 octobre 2008 comporte 8 pages.
Il sera affiché à la Communauté de communes entre le 9 octobre et le 10 décembre 2008.**



Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.